



Conseil communal de la Ville de Pully

## Rapport de la commission ad hoc au Conseil communal de la Ville de Pully

**Préavis No 03-2020**

**Acquisition d'un bateau pour la société de sauvetage  
de Pully**

**Crédit demandé CHF 80'000.00**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc au préavis 10-2020 s'est réunie au Foyer de la maison pullièrane le

Mardi 19 mai 2020 18h00 en présence de :

**Pour la commission ad hoc :**

Présidence : M. Tristan Gratier

Présents : Mmes. Liliane Masson, Josette Perrig-Rebetez, Nadia Privet. MM. Alexis Bally,  
David Häusermann Chapatte, Leonardo Kardum, Pascal Pfister.

Absent : Marc Ehrlich

**Pour la Municipalité :**

M. Jean-Marc Chevallaz, Municipal accompagné de M. Alain Delaloye Chef de service et de  
M. Y. Guillet du sauvetage (président de la commission d'achat).

**Présentation du préavis par la Municipalité : résumé du préavis**

Monsieur Chevallaz rappelle l'objet du préavis et passe la parole à son chef de service. Ce dernier évoque le contexte du sauvetage sur le lac Léman qui est assuré bénévolement par près de 2000 sauveteurs, 24 heures sur 24 et sept jours sur sept. La société de sauvetage de Pully est l'une des 34 sections de sauvetage, fondée en 1921 et dont le but est de porter un rapide secours et dont **les activités et missions sont formellement indépendantes de l'administration communale**. Du coup son activité peut être comparée, toutes proportions gardées, à ce qui se passe sur la route avec le Touring Club Suisse. Durant une année, le

---

sauvetage accompli en moyenne 44 surveillance et assure la gestion de 20 interventions entre autres et ceci grâce à 36 membres actifs bénévoles et qui pourtant payent une cotisation (90 membres sympathisants, juniors ou donateurs sont à signaler).

Le budget annuel de la section est peu ou prou équilibré à hauteur de Fr. 25'000.

Au début, les interventions se faisaient avec la baleinière à rame, laquelle fut équipée d'un moteur hors-bord depuis 1946. En 1968 la section a fait l'acquisition d'un canot à moteur, puis en 1981 le sauvetage commanda un nouveau bateau d'intervention. Le prix de ce dernier était alors particulièrement bas du fait que le bateau avait été livré sans équipement et accastillage pour des raisons d'économie. En 1991 les deux moteurs ont été changés, car sous dimensionnés par rapport au poids du bateau et ceci pour un montant de Fr. 80'000.

**Après presque 40 ans de service l'actuel bateau est clairement arrivé en fin de vie et il devient très difficile pour le sauvetage d'assurer ses missions dans de bonnes conditions de fiabilité.** Avec engagement et sérieux la société de sauvetage a constitué une commission chargée de travailler sur ce projet et à rédiger un cahier des charges. La fabrication ad hoc d'un bateau sur-mesure coûterait un demi-million. Toutefois un bateau d'occasion a pu être trouvé et répond dans l'ensemble aux besoins et exigences du cahier des charges. Les principales caractéristiques du nouveau bateau sont :

- Le vendeur et son représentant sont connus et la société de sauvetage travaille déjà avec eux
- il s'agit d'une conception de bateau travail
- une cabine fermée, chauffée et spacieuse et largement vitrée pour assurer une bonne visibilité
- l'année de fabrication est de 2011 et la durée de vie d'un bateau en fibre de verre est évaluée à environ 40 ans
- cette occasion de première main a des moteurs datés de 2017 et la durée de vie estimée est de 15 ans

**Le coût total de ce projet d'acquisition d'un bateau d'intervention et des travaux d'adaptation nécessaire est devisé à Fr. 150'000 et le financement du projet repose prioritairement sur la ville de Pully à hauteur de Fr. 80'000, idéalement la loterie romande pour Fr. 30'000, la trésorerie du sauvetage pour Fr. 10'000, le subside de l'État de Vaud estimé à hauteur de Fr. 8000 et le solde auprès de divers donateurs.**

Le Municipal ainsi que le Chef de service insistent sur la dimension économique, environnementale et sociale de cette acquisition qui par ailleurs s'inscrit dans le cadre du programme de législature de la municipalité.

### Discussion et questions

Le président de la commission remercie le Municipal et son Chef de service pour la présentation détaillée du préavis et ouvre la discussion.

- **Est-ce que d'autres sociétés de sauvetage ont plus de moyens ?**

La fortune des sociétés dépend de leur mode de fonctionnement, leurs frais, le nombre de membres et surtout la participation des communes. À titre d'exemple une commune peut verser jusqu'à Fr. 20'000 par année.

- **Serait-il possible de récupérer des pièces de l'ancien bateau ?**

Cela dépend de la vétusté des pièces en question, toutefois il n'est pas forcément judicieux d'utiliser du matériel obsolète dont nous devons payer les coûts de dépose et de pose, raison pour laquelle le choix se porte sur du matériel neuf dont globalement le prix tend à baisser (équipement radar, sirène, radio etc.).

- **Est-ce que les interventions sont facturées aux bénéficiaires ?**

La société de sauvetage ne peut pas facturer ses interventions, toutefois ils invitent les bénéficiaires à faire un don.

- **Est-ce que les moteurs feront moins de bruit ?**

Il est exact que les nouveaux moteurs seront moins bruyants.

- **Quelle est la zone d'intervention de la société de sauvetage ?**

La zone d'intervention primaire se situe sur le territoire nautique de Pully et Paudex. La zone secondaire s'étend à l'ensemble du lac dans des conditions de renfort des autres sociétés de sauvetage.

- **Si la zone d'intervention primaire est sur Paudex, cette commune ne devrait-elle pas envisager de participer au financement du bateau ?**

Il n'y a aucune obligation toutefois il pourrait être élégant de la part de cette commune de penser à un apport. On pourrait aussi imaginer que la commune de Belmont dont plusieurs habitants ont des bateaux réfléchisse à participer en fonction de clé de répartition.

- **Y a-t-il un processus de validation des modifications apportées sur le bateau ?**

Les propriétaires de bateaux sont tenus de se soumettre aux expertises et en l'occurrence les modifications apportées ne nécessitent pas des homologations supplémentaires, toutefois le constructeur a été consulté.

- **Pourquoi le canton ne paye-t-il pas plus ou tout ?**

À l'instar de ce qui se passe sur la route, les dépannages se font par des institutions de droit privé et il en va de même sur le lac.

- **Est-ce que le bateau convoité est accidenté ?**

Ce n'est pas le cas.

- **Y a-t-il des indicateurs de résistance à la tempête, aux chocs, ou encore en termes de puissance des lumières ?**

Le degré de résistance à la tempête, aux chocs est multifactoriel et dépend par exemple de la vitesse, du vent, de la stabilité etc. Pour ce qui est des lumières, plusieurs modèles existent, par ailleurs l'achat d'une caméra thermique pour recherche de nuit est budgété.

- **Le bateau retenu n'est-il pas trop grand et avec un moteur trop puissant ?**

La société de sauvetage porte secours à toute une typicité de bénéficiaires dont certains ont des gros bateaux. Ces paramètres ont été collectés durant 10 ans et ont été intégrés dans l'étude qui a conduit au choix de ce modèle retenu. Un élément important réside dans le fait qu'une cabine pratique, spacieuse et chauffée est nécessaire pour l'équipage et les victimes et du coup si la cabine présente un certain volume, le bateau sera en conséquence, ainsi que les moteurs.

- **Le préavis indique que le modèle choisi sera trop grand pour entrer dans le hangar, quid de ce dernier ?**

De nombreuses sociétés de sauvetage laissent leur bateau amarré sans problème tout en gérant l'entretien nécessaire. Le hangar permettra de stocker l'ancienne barque, ainsi que du matériel.

- **Quelle est l'utilité de la société de sauvetage et respectivement si elle n'existait plus qui se chargerait de la mission de sauvetage ?**

Pour les interventions sur alarme, cela se reporterait sur les sociétés de sauvetage voisines qui sont dans les mêmes conditions que nous (même statuts). Les délais d'intervention s'en trouveraient rallongés et les distances à couvrir sont conséquentes. Les recherches et d'autres interventions nécessitent l'engagement de plusieurs sociétés de sauvetage. La disparition d'une station reporterait les demandes de renforts beaucoup plus loin.

Concernant la surveillance générale du plan d'eau les week-ends et jours fériés, elle ne se ferait tout simplement plus à Pully. Les sections voisines devraient venir surveiller notre secteur en délaissant de facto le leur. La sécurité serait donc immanquablement moins bonne. Les sauveteurs bénévoles de la SISL font gratuitement un travail de sécurité publique qui serait très coûteux et à charge des collectivités, s'il devait être fait par des professionnels.

- **Admettons que nous versions les Fr. 80'000.-, il faut encore pouvoir réunir le solde et la principale garantie viendra de la trésorerie du sauvetage, ainsi que du subside de l'État de Vaud, mais que se passe-t-il s'ils n'arrivent pas à trouver le reste ?**

Les 80'000.- de la Commune, les 30'000.- demandés à la Loterie Romande, les liquidités du sauvetage et les ~8000.- de subsides cantonaux suffisent à eux seul à acheter le bateau et à le transformer avec le minimum nécessaire pour être opérationnel. Le reste pourrait être financé après coup.

- **Lorsqu'on achète une voiture ou un objet à quelqu'un, on pose la question à cette personne de savoir pourquoi elle s'en défait, quid dans cette situation ?**

Il s'agit d'un très riche patron d'une multinationale genevoise. Il y a un autre bateau qui lui fait envie, alors il change. Le bateau a été vu et essayé, il est en très bon état. Les factures des entretiens et travaux sont à disposition.

- **A l'instar de ce qui s'est malheureusement passé sur le lac de Neuchâtel, devons-nous respecter toute une série de normes ou respectivement s'assurer que la société de sauvetage en respecte pour éviter un fiasco ?**

Le sauvetage sur le haut lac de Neuchâtel est assuré par le sauvetage d'Yverdon "Les Iris" qui a fait construire un nouveau bateau neuf en 2015 et qui en est très satisfait. Nous l'avons d'ailleurs essayé. C'est un bateau à plus de 500'000.- Le « fiasco » sur le lac de Neuchâtel concerne celui du bateau de la Gendarmerie vaudoise d'Yverdon, qui a commandé un bateau sur mesure à près de 660'000.- et qui est arrivé avec tellement de défauts qu'il n'a pas pu être immatriculé et utilisé. Nous n'aurons pas de problème de ce genre, puisque nous partons sur un bateau naviguant déjà à satisfaction depuis 2011 sur notre lac, dans notre pays, avec nos lois et nos normes.

- **Nous avons les atouts du bateau retenu, qu'en est-il de ces défauts ?**

Les principaux inconvénients de ce bateau, ou tout simplement le fait de choisir un bateau de série d'occasion plutôt que du sur mesure, sont:

- Ne correspondra pas parfaitement au cahier des charges que nous avons imaginé lorsque nous pensions faire construire un bateau sur mesure.
- Ses dimensions ne permettent pas de l'entrer dans le hangar du sauvetage (mais c'était aussi le cas du projet que nous avons en sur mesure. Nous avons renoncé à faire l'entretien à l'intérieur.)
- Ne permet pas de créer une porte sur le côté du bateau pour accéder plus facilement à une personne à l'eau. Toutefois on peut facilement s'appuyer sur le boudin gonflable pour attraper quelqu'un et remonter la personne sans la blesser.
- La disposition des banquettes dans la cabine n'est pas modifiable. Donc pas aménageable sur mesure comme on aurait pu le faire avec un bateau neuf. Toutefois, la disposition actuelle nous convient puisqu'il sera possible d'allonger une victime sur la planche de sauvetage en plastique (civière), sur les banquettes actuelles.

Mais nous sommes convaincus que ce sera un excellent bateau de sauvetage et il a de nombreux avantages sur notre bateau actuel, même si celui-ci était neuf.

- **Le bateau retenu date de 2011 et les moteurs ont été remplacés six ans plus tard pour un montant de Fr. 75'000 : pourquoi si rapidement (alors qu'on nous dit que la durée de vie estimée des moteurs est de 15 ans minimum) et du coup allons-nous de nouveau être sollicités pour payer Fr. 80'000 environ pour les changer en 2023 ?**

Apparemment le bateau avait été commandé à l'origine avec des moteurs bien moins puissants et le propriétaire s'est rendu compte que c'était un peu juste pour son usage. Les moteurs évoluent sans cesse. Les 350 cv n'existent que depuis 2007, mais il est probable que les chantiers et les constructeurs ne l'aient pas proposé tout de suite, pour pallier aux éventuels défauts de jeunesse. Donc en 2011, le bateau a dû être livré avec des moteurs plus anciens. Le propriétaire étant aisé, il a sans doute choisi de se mettre à jour avec les moteurs les plus performants du moment. La durée de vie estimée des moteurs est de 15 ans minimum, selon les spécialistes et ce qui s'est vu sur d'autres moteurs hors-bords. Un entretien régulier augmente la durée de vie. Le remplacement de moteurs hors-bords est plus facile que pour des moteurs inbords. Il est juste, cependant, que la question du remplacement des moteurs doit être anticipée et qu'un fond de réserve doit être constitué.

---

Nous comptons sur des dépenses d'entretien nettement moins élevées qu'avec notre bateau actuel pour mettre de l'argent de côté.

- **Combien coûte un bateau neuf standard et non pas sur-mesure comme évoqué, qui selon vos indications se monte à un demi-million ?**

Il n'y a tout simplement pas de bateau de sauvetage standard. Tous les bateaux de sauvetage sont soit fabriqués sur mesure, selon le cahier des charges de chaque compagnie de sauvetage, soit ce sont des bateaux de travail de série qui sont adaptés. Les bateaux de travail de série sont conçus comme une base pour tout type d'activités. Ils sont de construction plus solide que les bateaux de plaisance et n'ont pas tous le luxe, les boiseries et les finitions impeccables des bateaux de plaisance. Le prix d'un bateau comme le Sportis, neuf, s'articule autour de 200'000.- à 250'000.- et les mêmes transformations restent à faire. Le constructeur Sportis fait aussi des bateaux sur mesure, mais toujours sur la base de ses coques et de ses cabines. Seuls les aménagements peuvent être modifiés. La solution d'un bateau d'occasion est donc nettement moins chère.

### Conclusions

La Commission n'ayant plus de questions, remercie les représentants de la Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique, ainsi que M. Y. Guillet du sauvetage pour ses nombreuses réponses détaillées.

Monsieur le Municipal recommande à la commission de suivre le préavis afin de garantir à notre commune de maintenir la société sauvetage et ainsi des conditions optimales pour le port de Pully.

**Le président de la commission passe au vote et constate que 7 membres présents acceptent les conclusions du préavis 03-2020, et un membre s'abstient.**

En conséquence, la commission ad hoc du préavis 03-2020 recommande au Conseil Communal de la Ville de Pully d'accepter les conclusions du préavis telles qu'énoncées par la Municipalité.

Pour la commission ad hoc,

Président :  
Tristan Gratier

Séance commencée à 18h00 et levée à 19h55.

Pully, le 19 mai 2020